



RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE PREAVIS 06/2022

Mise à jour du règlement du personnel de l'administration communale et nouvelle échelle des salaires

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers.ères communaux.ales,

Ont été convoqués le 4 mai 2022 pour la séance de présentation du présent préavis :

Administration : Membres de la municipalité
& Mme Vergère (RH Belmont)
Mmes Schwander, Turin et Cellamare (RH Pully)
Me Wyler (avocat-conseil)

Bureau du Conseil : Sandra Gillard
Petra Salathé
Michael G. Markides
Olivier Guignard

Commission des Finances : Christian Marrel
Daniele Anese
Hannah Grossenbacher
Amélie Ramoni-Perret
Sakine Uçurum Pion

Commission de Gestion une délégation

Commission Technique: Sarah Brändle
Eric Ruchet
Olivier Schaer
Alexandre Berthoud-dit-Gallon

Excusé : Suzanne Manné pour la Commission technique

Préambule

L'actuel règlement du personnel de l'administration communale date de 1993. Sous l'impulsion de Mme la Syndique, la Municipalité a souhaité faire une refonte du règlement du personnel :

- Suppression / modification des articles obsolètes
- Prise en compte de l'évolution des attentes
- Comparaison avec les statuts des autres communes
- Volonté d'attirer / fidéliser le personnel
- Élaboration d'annexe(s) de compétence municipale

La Municipalité de Belmont a mandaté l'équipe RH de Pully et Me Wyler (avocat-conseil) pour mettre en place un projet et revoir le règlement du personnel de l'administration communale de Belmont.



Analyse du préavis

Le préavis a été partagé avec la Commission Technique le 28.04.2022. Une session de présentation et de questions & réponses a été effectuée le 04.05.2022. Nous avons posé diverses questions, qui ont reçu réponse à notre entière satisfaction. L'impact financier de cette révision du règlement du personnel de la Commune de Belmont-sur-Lausanne sera commenté par nos collègues de la Commission des Finances.

Ce règlement sert de « cadre » et devra être validé par le Conseil Communal, ainsi que toute modification future y relative. Des directives supplémentaires seront établies/revues et seront sous la responsabilité de la Municipalité (télétravail, piquet, etc..). Malgré que nous en comprenions l'intention, nous rendons le Conseil attentif à la différenciation des statuts de « personnel fixe » et « personnel auxiliaire ».

On nous a rapporté que la présentation de cette révision du règlement aux membres du personnel de la Municipalité, a été applaudie par les personnes présentes. Nous en faisons de même et louons l'important travail effectué par les membres du groupe de travail et de la Municipalité, qui remet ce règlement « au goût du jour » et redonne ainsi une image plus moderne et plus attractive de la Commune aux actuels et futurs collaborateurs.

Nous recommandons une communication et formation auprès des responsables du personnel pour une bonne application de ce règlement. La Directrice RH, Madame Vergère et la Madame la Syndique seront les garantes pour une bonne application et un traitement équitable des collaborateurs.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission Technique unanime se rallie aux conclusions du **préavis 06/2022** et vous propose de les accepter.

Pour la Commission Technique :

Sarah Brändle Eric Ruchet

Alexandre Berthoux-dit-Gallon

Suzanne Manné

Olivier Schaer (rapporteur)

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 25 Mai 2022